VENDREDI 25 & SAMEDI 26 JUILLET 2025 PLOUHINEC (56)

Charte bénévole

Toi qui participes au Festival du Chant de l'Eucalyptus en qualité de bénévole.

Tu t'engages à:

- accepter les principes de l'association et respecter l'esprit du Festival.
- · collaborer dans un esprit de compréhension et de respect mutuel avec les autres bénévoles et prestataires.
- n'exercer aucune pratique discriminatoire à l'égard d'autrui qui serait fondée sur des motifs d'ordre religieux, philosophique et politique.
- · respecter son chef de poste et suivre ses directives.
- · arriver à l'heure demandée et rester à son poste comme prévu par le planning ou le chef de poste.
- · être sobre durant les heures de bénévolat.
- · ne pas être sous l'emprise de drogues ou de produits illicites dans l'enceinte du Festival.
- · avertir son chef de poste ou une personne compétente s'il observe un comportement dangereux ou interdit.
- · alerter les secours si une personne est en détresse.
- · laisser tes animaux domestiques à la maison.
- · ne pas offrir de consommations gratuites aux festivaliers, même à la famille et aux amis!

En retour, l'association s'engage à :

- · nourrir chaque bénévole (1 repas pour 3h de bénévolat minimum).
- · donner l'accès au festival et au parking et camping réservés aux bénévoles.
- · t'inviter au repas bilan, l'AG du festival qui aura lieu à la rentrée

Rappel:

Le verre, les drogues et produits illicites, les armes blanches et les armes à feu sont interdits sur le site, le parking, l'aire de repos.

Convention de bénévolat

Vous nous avez fait part de votre volonté de devenir bénévole pour le Chant de l'Eucalyptus et nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre engagement.

Vous trouverez ci-contre les informations nécessaires à votre meilleure intégration dans les équipes. Merci de respecter les consignes que nous vous donnons, elles sont garantes de la bonne marche de l'organisation.IMPORTANT : Les horaires sont notifiés dans les plannings des responsables qu'ils transmettront à leurs bénévoles .

RDV auprès de votre responsable de poste aux horaires prévus. En cas de problème ou de retard, contactez votre responsable.

La contribution volontaire est un acte pour lequel une personne physique ou morale apporte à un autre un travail, des biens ou autres services à titre gratuit.

Il est convenu que vous ne percevrez aucune rémunération en espèces ou en nature, en contrepartie de votre intervention bénévole. Il ne sera pas distribué de boisson alcoolisée durant les temps de service. L'association a souscrit auprès de son assureur, une assurance au profit de ses bénévoles, couvrant les risques inhérents aux missions confiées.

Vous acceptez d'être photographié et/ou filmé par l'équipe de l'association, aux fins de la réalisation d'un document retraçant l'implication des bénévoles dans le cadre de leur engagement sur le Festival.

L'association s'engage à ne pas diffuser de photos compromettantes ou irrespectueuses portant atteinte à la dignité ou la vie privée de ses bénévoles.

Vous vous engagez à prendre connaissance de la charte du bénévole (indiquée ci-dessus), à la respecter et à adhérer en tant que membre à l'association « Le Chant de l'Eucalyptus ».

L'association et les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Informations Importantes - A lire attentivement :

Aucune inscription ne sera possible si votre inscription n'est pas complète (informations, disponibilités, ...) ou si elle est effectuée tardivement. Les responsables se réservent le droit de vous proposer un poste pendant le festival si vous avez été inscrit mais qu'il nous est impossible de vous proposer un poste sur la période demandée. Pour les besoins de l'organisation, les souhaits de poste ne peuvent pas toujours être respectés, pensez donc à ne pas vous précipiter sur les postes les plus demandés. En vous inscrivant vous reconnaissez avoir pris connaissance de la charte des bénévoles et y adhérer sans réserves.